



On serre les pouces !



Christian PONS
Président de l'UNAF

APIdays®

Les APIdays®, c'est le rendez-vous annuel et national du programme Abeille, Sentinelle de l'Environnement®. Cette 15^e édition a été à bien des égards exceptionnelle, avec un public fidèle et nombreux et des activités pour toutes les

générations. Plus de 70 partenaires en France métropolitaine, en Guadeloupe et sur l'île de La Réunion se sont fortement mobilisés aux côtés des apiculteurs pour sensibiliser le grand public, les élus, les scolaires, les jeunes, les médias. C'est ensemble qu'il nous faut agir pour protéger les abeilles et les pollinisateurs aujourd'hui en grand danger. Pour répondre à ce défi essentiel pour notre avenir, les partenaires ont déployé beaucoup d'imagination et ont pu également utiliser les outils pédagogiques élaborés et mis à disposition par ce programme piloté par l'UNAF. Le public a ainsi pu profiter des ateliers ludiques de découverte du rôle irremplaçable de l'abeille dans la pollinisation, des expositions, de l'extraction de miel en direct, de la ruche pédagogique conçue par l'UNAF. De vraies journées conviviales offrant aux connaisseurs et aux néophytes une découverte du travail de l'apiculteur et une dégustation de miel tout juste extrait des alvéoles de cire ! Que du bonheur !

Information sur le dispositif d'aides conjoncturelles pour les apiculteurs

La Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'Agriculture nous informe que le dispositif d'aides aux apiculteurs auquel nous avons contribué est enfin finalisé et a été notifié à la Commission européenne. Sous réserve de son approbation par la Commission, les principaux paramètres du dispositif sont les suivants :

- Bénéficiaires : les apiculteurs de plus de 200 ruches en métropole, 125 ruches en Corse ou 100 ruches en outre-mer en 2023, et étant affiliés à la Mutualité sociale agricole ou à la Caisse générale de la Sécurité sociale en qualité de chef d'exploitation agricole.
- Conditions d'accès : avoir subi une perte de chiffre d'affaires en 2023 supérieure ou égale à 30 % par rapport à la période de référence.
- Montant de l'aide : le taux de prise en charge de la perte de CA est de 80 % avec un minimum d'aide de 1 000 euros. Le montant maximum de l'aide est fixé à 80 euros par ruche détenue en 2023 dans la limite de 25 000 euros par entreprise et 30 000 euros pour les jeunes apiculteurs et pour les GAEC.

Dans le cas où le régime d'aide ne serait pas approuvé par la Commission européenne, les aides seraient alors fondées sur le régime « de minimis » agricoles. Nous espérons une réponse de la Commission pendant l'été et nous vous en tiendrons informés dès que nous aurons les éléments de calendrier plus précis sur le déploiement du dispositif... Nous attendons que les apiculteurs particulièrement touchés ne soient pas écartés.

Adoption de la loi sur la restauration de la nature par le Conseil européen

L'avenir de la loi sur la restauration de la nature, définitivement adoptée par le Parlement européen le 27 février, était très incertain en raison de la difficulté d'obtenir une majorité qualifiée au sein du Conseil de l'Union européenne (UE). Toutefois, le 17 juin, un revirement inattendu de la ministre de l'Environnement autrichienne a permis l'adoption du texte avec un vote favorable de 20 Etats membres sur les 27 membres de l'UE. Le texte voté est, certes, une version moins ambitieuse que la version originale car il est le résultat de négociations complexes entre le Parlement européen et les Etats membres. Mais la loi sur la restauration de la nature demeure un texte majeur du « Pacte vert pour l'Europe » qui fixe un objectif de restauration d'au moins de 20 % des terres et des mers de l'UE d'ici 2030 et de l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés d'ici 2050. Parmi les nombreuses mesures, il y a l'obligation pour les Etats membres de mettre en place des « mesures appropriées et efficaces » pour améliorer la diversité des pollinisateurs et inverser leur déclin d'ici 2030 au plus tard. Une très bonne nouvelle !

Concours des miels de France : valorisons nos produits apicoles !

L'UNAF a le plaisir et l'honneur de vous annoncer la tenue du prochain Concours des miels de France qui sera, pour cette édition, présidé par le grand chef triple étoilé Olivier Roellinger ! Un vrai défenseur des produits authentiques et naturels ! Vous êtes de plus en plus nombreux à y participer et nous nous en réjouissons : en miels bien sûr, mais aussi en pains d'épices, en nougats ou en hydromels, cette boisson divine qui, aujourd'hui, retrouve à nouveau, grâce à des passionnés, ses lettres de noblesse. Début des inscriptions sur le site de l'UNAF : le 1^{er} août !

Une saison difficile...

La saison apicole est, cette année, particulièrement compliquée dans quasiment toutes les régions de France. Les récoltes ne sont pas à la hauteur de nos espérances. Si elles ne s'améliorent pas, n'hésitez pas à solliciter vos syndicats départementaux pour qu'ils contactent les préfets, les services de l'Etat et les chambres d'agriculture afin de bénéficier des calamités agricoles ou autres soutiens.

*Gardons encore espoir ! Les conditions météorologiques du mois de juillet seront bien souvent déterminantes. Espérons qu'elles seront favorables. Nous en avons bien besoin ! Pour les apicultrices et apiculteurs comme pour les consommateurs !
On serre les pouces !*